



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-8257>

Département(s) de publication : **83, 04, 05, 06, 13, 84**

Annonce n° **24-8257**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Prestations d'assurances relatives aux risques construction de l'opération de construction du lycée Golf Hôtel à Hyères en 3 lots

Description : La présente consultation est organisée en vue de souscrire les contrats d'assurances relatifs aux risques construction de l'opération de construction du lycée Golf Hôtel à Hyères qui constituent l'ensemble du marché divisé en 3 lots : Lot n° 1 : Assurance Tous Risques Chantier Lot n° 2 : Assurance Dommages Ouvrage et Garantie Collective Complémentaire de Responsabilité Décennale Lot n° 3 : Assurance Responsabilité Civile du Maître d'ouvrage Montant des travaux TCE y compris honoraires techniques : 52 249 264 euro (s) TTC

Identifiant de la procédure : cdb2dfc4-f97a-4845-ab02-c961a5c78ed3

Identifiant interne : 2024-255

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 66515000 Services d'assurance dommages ou pertes

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 66516500 Services d'assurance de responsabilité professionnelle

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 66513200 Services d'assurance tous risques chantier

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.5 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 3

Conditions du marché :

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés : 3

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : « Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le code de la commande publique.

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : Assurance Tous Risques Chantier

Description : Le contrat garantit tous dommages matériels, pertes matérielles ou vols subis par les biens assurés définis ci-après sous réserve des seules exclusions mentionnées à l'article 2.1.4 du CCP. La garantie porte sur l'intégralité des matériaux, fournitures, ouvrages, mobiliers et installations techniques en cours de construction ou de montage, objet des marchés ou commandes inclus dans la somme assurée, y compris : - L'ensemble des matériaux, matériels, équipements approvisionnés sur le site et destinés à être incorporés aux ouvrages. - Les travaux préparatoires, fouilles archéologiques, terrassements, fondations spéciales, VRD, travaux de dépose, démolition ou déconstruction. - Les sondages, essais, contrôles. - Les matériels, mobiliers, agencements, installations techniques, équipements et matériels spécifiques. - Les installations de chantier autres que les matériels d'exécution des entreprises. La garantie porte également sur l'ensemble des études géotechniques, architecturales, techniques, de coordination, de contrôle, d'hygiène et de sécurité. Le contrat garantit les risques résultant d'une catastrophe naturelle en application des dispositions de la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 et de ses textes subséquents. En application des articles L. 125-1 et suivants du Code des assurances, sont garantis les dommages matériels directs subis par les biens assurés et ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel. La garantie ne peut être mise en jeu qu'après publication au Journal Officiel de la République Française d'un arrêté interministériel ayant constaté l'état de catastrophe naturelle. Garantie Maintenance visite pour les ouvrages Le contrat garantit, pendant la période de 12 mois qui suit la réception des ouvrages, les dommages matériels atteignant les biens assurés occasionnés par les représentants des assurés lorsqu'ils reviennent sur le chantier pour satisfaire aux seules obligations contractuelles suivantes : levée de réserves, visites de contrôle, entretien, réparations

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66515000 Services d'assurance dommages ou pertes

Nomenclature supplémentaire (cpv): 66513200 Services d'assurance tous risques chantier

Nomenclature supplémentaire (cpv): 66516500 Services d'assurance de responsabilité professionnelle

Nomenclature supplémentaire (cpv): 66513200 Services d'assurance tous risques chantier

Nomenclature supplémentaire (cpv): 66516000 Services d'assurance responsabilité civile

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 0

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché financé en totalité ou en partie par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : La transmission des candidatures et des offres par voie électronique est exigée conformément aux articles R. 2132-7 et suivants du code de la commande publique Pour son exécution, le marché sera conclu : - soit avec un candidat unique - soit avec un groupement conjoint d'opérateurs économiques. Si le groupement ne s'est pas présenté dans la forme juridique requise et dûment justifiée, il sera ainsi contraint d'assurer cette transformation après attribution du marché. Les candidats pourront soumissionner à un ou à plusieurs lots. Une même compagnie d'assurance ne pourra présenter plus d'une offre pour chaque lot. Un même intermédiaire d'assurance (agent ou courtier) ne pourra présenter plus d'une offre par lot. L'attribution des lots se fera par marché séparé. L'attention des candidats doit être également attirée sur le fait que : - L'entreprise d'assurance peut se présenter seule ou par le biais d'un intermédiaire d'assurance. Dans ce dernier cas, l'intermédiaire d'assurance agit en tant que mandataire de la compagnie et complète le Dc1 avec les coordonnées de l'assureur (cocher la case "Le candidat se présente seul"). L'intermédiaire indique ses coordonnées en précisant que l'assureur lui a donné mandat pour agir en son nom et pour son compte. Il doit également fournir les documents exigés pour la candidature, pour la société représentée et pour lui-même. - L'entreprise d'assurance peut se présenter en groupement conjoint avec un intermédiaire d'assurance. Dans ce cas, un Dc1 est complété pour compte commun par le mandataire du groupement, les autres justificatifs devant être fournis par chaque membre du groupement. - Un assureur ne peut pas se faire représenter par plusieurs intermédiaires dans le cadre d'une même procédure de passation (cette règle s'applique pour chaque lot considéré isolément). - Un intermédiaire d'assurance, agent ou courtier, doit obligatoirement présenter une entreprise d'assurance et joindre à sa candidature le mandat de la compagnie

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire. - Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir dans son pays d'origine le service concerné. - une lettre de candidature modèle Dc1 (disponible en libre accès sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>), ou équivalent ; - le mandat de la compagnie à l'intermédiaire, agent ou courtier, sur modèle en annexe du présent règlement de la consultation ; - la déclaration du candidat modèle Dc2 ((disponible en libre accès sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>), ou équivalent pour chaque membre du groupement si groupement; - Pour les intermédiaires d'assurance, l'attestation d'inscription à un registre des intermédiaires en assurance (attestation Orias ou tous autres certificats équivalents d'organismes établis dans un autre Etat membre que la France). - si le formulaire Dc1 n'est pas utilisé, la déclaration sur l'honneur attestée par le candidat, pour justifier : _ qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L 2141-1 à 5 du Ccp_ qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés, _qu'il n'est pas dans l'une des hypothèses d'interdiction de soumissionner issues du règlement (Ue) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (Ue) n°833/2014 selon le modèle joint au présent règlement de la consultation ; - pour les intermédiaires d'assurance, les attestations d'assurance et de caution financière conforme au code des assurances ; - confirmation de la compagnie d'assurance qu'elle dispose des agréments administratifs relatifs aux branches concernées par la présente consultation selon modèle d'attestation en annexe à l'acte d'engagement

Utilisation de ce critère : Utilisés

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

Utilisation de ce critère : Utilisés

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. - la liste des références significatives datant de moins de 3 ans en matière d'assurance construction des maîtres d'ouvrages publics mentionnant le nom du maître d'ouvrage, le nom de l'opération de construction et son coût ; - conformément à l'article R. 2143-12 du code de la commande publique, si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié

Utilisation de ce critère : Utilisés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Nature et étendue des garanties proposées

Pondération (points, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : Modalités et procédure de gestion des dossiers, et notamment des sinistres, par la compagnie et/ou l'intermédiaire

Pondération (points, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Coût

Description : Tarification

Pondération (points, valeur exacte) : 40

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : FRA

Adresse des documents de marché : [https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1406978,](https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1406978)

Canal de communication ad hoc :

Nom : AW Solutions

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=demat.termes&IDM=1406978>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 08/03/2024 à 16:00

Date limite de validité de l'offre : 6 MONTH

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date/heure : 08/03/2024 à 17:00

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Requise

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité consultatif Inter-régional de Règlement Amiable des Litiges (CCIRAL)

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

5.1 Lot : LOT-0002

Titre : Assurance Dommages Ouvrage et Garantie Collective Complémentaire de Responsabilité Décennale

Description : Garantie légale Garantie des dommages aux ouvrages selon les articles 1792 et 1792-2 du Code civil. L'assurance mise en oeuvre au titre du présent article a pour objet de garantir, en dehors de toute recherche de responsabilité, le paiement des travaux de réparation des dommages matériels, même résultant d'un vice au sol, de la nature de ceux dont sont responsables les constructeurs, au sens de l'article 1792-1 du Code civil, les fabricants et les importateurs ou le contrôleur technique, c'est-à-dire les dommages qui : - compromettent la solidité des ouvrages constitutifs de l'opération de construction. - affectent lesdits ouvrages dans l'un de leurs éléments constitutifs ou éléments d'équipement, les rendant impropres à leur destination. - affectent la solidité de l'un des éléments d'équipement indissociable des ouvrages de viabilité, de fondation, d'ossature, de clos ou de couvert au sens de l'article 1792-2 du Code civil. Les travaux de réparation des dommages comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage, éventuellement nécessaires. Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement - L'assurance recherchée a également pour objet de garantir, en dehors de toute recherche de responsabilité, le paiement des travaux de réparation des dommages matériels entraînant la mise en jeu de la garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement visée à l'article 1792-3 du Code civil. Garantie des dommages immatériels consécutifs après réception - L'assurance garantit les dommages immatériels consécutifs subis par le propriétaire de la construction et/ou les occupants et résultant directement d'un dommage survenu après réception et garanti en vertu des articles 1792, 1792-2 et 1792-3 du Code civil. GARANTIE COLLECTIVE COMPLEMENTAIRE DE RESPONSABILITE DECENNALE La présente garantie a pour but d'accorder la garantie définie à l'article 2.2.2 - CCP aux assurés listés à l'article 1.3.2 -, et ce, exclusivement en complément et après épuisement de la garantie résultant des polices de responsabilité décennale dont ils sont titulaires. Les capitaux minima exigés au titre de ces polices constitueront les montants des franchises absolues tels que prévus à l'article 4.2 CCP. Nature de la garantie - L'assurance recherchée a pour objet de garantir, le paiement des travaux de réparation de l'opération de construction à la réalisation de laquelle l'assuré a contribué lorsque la responsabilité de ce dernier est engagée sur le fondement de la présomption établie en vertu des articles 1792 et 1792-2 du Code civil à propos des travaux de bâtiment et dans la limite de cette responsabilité. - La garantie est étendue au paiement des travaux de réparation des dommages de nature décennale visés ci-dessus lorsque la responsabilité en incombe à l'assuré sous-traitant en vertu de l'obligation à laquelle il est tenu à l'égard du constructeur principal

Identifiant interne : 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66515000 Services d'assurance dommages ou pertes

Nomenclature supplémentaire (cpv): 66515000 Services d'assurance dommages ou pertes

Nomenclature supplémentaire (cpv): 66516500 Services d'assurance de responsabilité professionnelle

Nomenclature supplémentaire (cpv): 66513200 Services d'assurance tous risques chantier

Nomenclature supplémentaire (cpv): 66516000 Services d'assurance responsabilité civile

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 0

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché financé en totalité ou en partie par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : La transmission des candidatures et des offres par voie électronique est exigée conformément aux articles R. 2132-7 et suivants du code de la commande publique Pour son exécution, le marché sera conclu : - soit avec un candidat unique - soit avec un groupement conjoint d'opérateurs économiques. Si le groupement ne s'est pas présenté dans la forme juridique requise et dûment justifiée, il sera ainsi contraint d'assurer cette transformation après attribution du marché. Les candidats pourront soumissionner à un ou à plusieurs lots. Une même compagnie d'assurance ne pourra présenter plus d'une offre pour chaque lot. Un même intermédiaire d'assurance (agent ou courtier) ne pourra présenter plus d'une offre par lot. L'attribution des lots se fera par marché séparé. L'attention des candidats doit être également attirée sur le fait que : - L'entreprise d'assurance peut se présenter seule ou par le biais d'un intermédiaire d'assurance. Dans ce dernier cas, l'intermédiaire d'assurance agit en tant que mandataire de la compagnie et complète le Dc1 avec les coordonnées de l'assureur (cocher la case "Le candidat se présente seul"). L'intermédiaire indique ses coordonnées en précisant que l'assureur lui a donné mandat pour agir en son nom et pour son compte. Il doit également fournir les documents exigés pour la candidature, pour la société représentée et pour lui-même. - L'entreprise d'assurance peut se présenter en groupement conjoint avec un intermédiaire d'assurance. Dans ce cas, un Dc1 est complété pour compte commun par le mandataire du groupement, les autres justificatifs devant être fournis par chaque membre du groupement. - Un assureur ne peut pas se faire représenter par plusieurs intermédiaires dans le cadre d'une même procédure de passation (cette règle s'applique pour chaque lot considéré isolément). - Un intermédiaire d'assurance, agent ou courtier, doit obligatoirement présenter une entreprise d'assurance et joindre à sa candidature le mandat de la compagnie

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire. - Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir dans son pays d'origine le service concerné. - une lettre de candidature modèle Dc1 (disponible en libre accès sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>), ou équivalent ; - le mandat de la compagnie à l'intermédiaire, agent ou courtier, sur modèle en annexe du présent règlement de la consultation ; - la déclaration du candidat modèle Dc2 ((disponible en libre accès sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>), ou équivalent pour chaque membre du groupement si groupement; - Pour les intermédiaires d'assurance, l'attestation d'inscription à un registre des intermédiaires en assurance (attestation Orias ou tous autres certificats équivalents d'organismes établis dans un autre Etat membre que la France). - si le formulaire Dc1 n'est pas utilisé, la déclaration sur l'honneur attestée par le candidat, pour justifier : _ qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L 2141-1 à 5 du Ccp_qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés, _qu'il n'est pas dans l'une des hypothèses d'interdiction de soumissionner issues du règlement (Ue) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (Ue) n°833/2014 selon le modèle joint au présent règlement de la consultation ; - pour les intermédiaires d'assurance, les attestations d'assurance et de caution financière conforme au code des assurances ; - confirmation de la compagnie d'assurance qu'elle dispose des agréments administratifs relatifs aux branches concernées par la présente consultation selon modèle d'attestation en annexe à l'acte d'engagement

Utilisation de ce critère : Utilisés

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

Utilisation de ce critère : Utilisés

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. - la liste des références significatives datant de moins de 3 ans en matière d'assurance construction des maîtres d'ouvrages publics mentionnant le nom du maître d'ouvrage, le nom de l'opération de construction et son coût ; - conformément à l'article R. 2143-12 du code de la commande publique, si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié

Utilisation de ce critère : Utilisés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Nature et étendue des garanties proposées

Pondération (points, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : Modalités et procédure de gestion des dossiers, et notamment des sinistres, par la compagnie et/ou l'intermédiaire

Pondération (points, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Coût

Description : Tarification

Pondération (points, valeur exacte) : 40

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : FRA

Adresse des documents de marché : [https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1406978,](https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1406978)

Canal de communication ad hoc :

Nom : AW Solutions

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=demat.termes&IDM=1406978>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 08/03/2024 à 16:00

Date limite de validité de l'offre : 6 MONTH

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date/heure : 08/03/2024 à 17:00

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Requise

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité consultatif Inter-régional de Règlement Amiable des Litiges (CCIRAL)

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

5.1 Lot : LOT-0003

Titre : Assurance Responsabilité Civile du Maître d'ouvrage

Description : Le présent contrat garantit l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que celui-ci peut encourir en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération désignée à l'article 1.5 -, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non, causés à autrui. La garantie est étendue : - du fait des personnes au service direct ou indirect des assurés, - du fait des biens dont les assurés ont la propriété, la garde ou l'usage, et notamment tous les biens immobiliers y compris assiette foncière, mobiliers, installations ou équipements y compris les biens relevant du domaine public situés dans l'enceinte du chantier et/ou des sites de stockage, montage et essais. D'un commun accord entre les parties, il est convenu que les personnes disposant de la qualité d'assuré au titre du présent contrat sont considérées comme tiers entre elles pour l'ensemble des dommages à l'exception des dommages immatériels non consécutifs. Le présent contrat s'appliquera en priorité sur les éventuels contrats souscrits par ailleurs et couvrant un risque identique

Identifiant interne : 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66515000 Services d'assurance dommages ou pertes

Nomenclature supplémentaire (cpv): 66516000 Services d'assurance responsabilité civile

Nomenclature supplémentaire (cpv): 66516500 Services d'assurance de responsabilité professionnelle

Nomenclature supplémentaire (cpv): 66513200 Services d'assurance tous risques chantier

Nomenclature supplémentaire (cpv): 66516000 Services d'assurance responsabilité civile

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 0

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché financé en totalité ou en partie par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : La transmission des candidatures et des offres par voie électronique est exigée conformément aux articles R. 2132-7 et suivants du code de la commande publique. Pour son exécution, le marché sera conclu : - soit avec un candidat unique - soit avec un groupement conjoint d'opérateurs économiques. Si le groupement ne s'est pas présenté dans la forme juridique requise et dûment justifiée, il sera ainsi contraint d'assurer cette transformation après attribution du marché. Les candidats pourront soumissionner à un ou à plusieurs lots. Une même compagnie d'assurance ne pourra présenter plus d'une offre pour chaque lot. Un même intermédiaire d'assurance (agent ou courtier) ne pourra présenter plus d'une offre par lot. L'attribution des lots se fera par marché séparé. L'attention des candidats doit être également attirée sur le fait que : - L'entreprise d'assurance peut se présenter seule ou par le biais d'un intermédiaire d'assurance. Dans ce dernier cas, l'intermédiaire d'assurance agit en tant que mandataire de la compagnie et complète le Dc1 avec les coordonnées de l'assureur (cocher la case "Le candidat se présente seul"). L'intermédiaire indique ses coordonnées en précisant que l'assureur lui a donné mandat pour agir en son nom et pour son compte. Il doit également fournir les documents exigés pour la candidature, pour la société représentée et pour lui-même. - L'entreprise d'assurance peut se présenter en groupement conjoint avec un intermédiaire d'assurance. Dans ce cas, un Dc1 est complété pour compte commun par le mandataire du groupement, les autres justificatifs devant être fournis par chaque membre du groupement. - Un assureur ne peut pas se faire représenter par plusieurs intermédiaires dans le cadre d'une même procédure de passation (cette règle s'applique pour chaque lot considéré isolément). - Un intermédiaire d'assurance, agent ou courtier, doit obligatoirement présenter une entreprise d'assurance et joindre à sa candidature le mandat de la compagnie.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire. - Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir dans son pays d'origine le service concerné. - une lettre de candidature modèle Dc1 (disponible en libre accès sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>), ou équivalent ; - le mandat de la compagnie à l'intermédiaire, agent ou courtier, sur modèle en annexe du présent règlement de la consultation ; - la déclaration du candidat modèle Dc2 ((disponible en libre accès sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>), ou équivalent pour chaque membre du groupement si groupement; - Pour les intermédiaires d'assurance, l'attestation d'inscription à un registre des intermédiaires en assurance (attestation Orias ou tous autres certificats équivalents d'organismes établis dans un autre Etat membre que la France). - si le formulaire Dc1 n'est pas utilisé, la déclaration sur l'honneur attestée par le candidat, pour justifier : _ qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L 2141-1 à 5 du Ccp _qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés, _qu'il n'est pas dans l'une des hypothèses d'interdiction de soumissionner issues du règlement (Ue) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (Ue) n°833/2014 selon le modèle joint au présent

règlement de la consultation ; - pour les intermédiaires d'assurance, les attestations d'assurance et de caution financière conforme au code des assurances ; - confirmation de la compagnie d'assurance qu'elle dispose des agréments administratifs relatifs aux branches concernées par la présente consultation selon modèle d'attestation en annexe à l'acte d'engagement

Utilisation de ce critère : Utilisés

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

Utilisation de ce critère : Utilisés

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. - la liste des références significatives datant de moins de 3 ans en matière d'assurance construction des maîtres d'ouvrages publics mentionnant le nom du maître d'ouvrage, le nom de l'opération de construction et son coût ; - conformément à l'article R. 2143-12 du code de la commande publique, si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié

Utilisation de ce critère : Utilisés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Nature et étendue des garanties proposées

Pondération (points, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : Modalités et procédure de gestion des dossiers, et notamment des sinistres, par la compagnie et/ou l'intermédiaire

Pondération (points, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Coût

Description : Tarification

Pondération (points, valeur exacte) : 40

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : FRA

Adresse des documents de marché : [https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1406978,](https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1406978)

Canal de communication ad hoc :

Nom : AW Solutions

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=demat.termes&IDM=1406978>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 08/03/2024 à 16:00

Date limite de validité de l'offre : 6 MONTH

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date/heure : 08/03/2024 à 17:00

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Requise

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité consultatif Inter-régional de Règlement Amiable des Litiges (CCIRAL)

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Avenue-Web Systèmes

Numéro d'enregistrement : 443928874

Ville : Seyssinet-Pariset

Code postal : 38170

Pays : France

Adresse électronique : publications-joue@aws-france.com

Téléphone : +33480041260

Rôles de cette organisation :

TED eSender

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Numéro d'enregistrement : 23130002100012

Adresse postale : Hotel de Région 27 Place Jules Guesde

Ville : Marseille

Code postal : 13481

Pays : France

Point de contact : MUSELIER Renaud

Adresse électronique : servicedesmarches@maregionsud.fr

Téléphone : 0491575057

Télécopieur : 0491575064

Adresse internet : <http://www.maregionsud.fr>

Profil de l'acheteur : <http://achat.maregionsud.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif de Marseille

Numéro d'enregistrement : 222009

Adresse postale : 31 rue Jean François Leca

Ville : Marseille

Code postal : 13281

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Téléphone : 0491134813

Télécopieur : 0491811387

Adresse internet : <http://marseille.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0004

Nom officiel : Comité consultatif Inter-régional de Règlement Amiable des Litiges (CCIRAL)

Numéro d'enregistrement : 479283

Adresse postale : Place Félix-Baret Cs 80001

Ville : Marseille

Code postal : 13282

Pays : France

Point de contact : Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur - Secrétariat général pour les affaires régionales

Adresse électronique : catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr

Téléphone : 0484354554

Télécopieur : 0484354460

Adresse internet : <https://www.paca.pref.gouv.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de médiation

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 9230bd25-36e4-49c3-8f27-45fc122f7dae - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 24/01/2024 à 16:31

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/01/2024